

**Délibération n°2018-01-03a**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	74
Pouvoirs	15
Votants	89

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 12 février 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Jean-Pierre Bodeveix est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Christophe Arfeuillère</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Eric Bossaert</b>	à	Philippe Roche	<b>Eric Cheminade</b>	à	Valérie Serrurier
<b>Philippe Exposito</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade	<b>Fabienne Garnerin</b>	à	Véronique Bénazet
<b>Annie Gonzales</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	<b>Dominique Miermont</b>	à	Serge Guillaume
<b>Laurence Monteil</b>	à	Martine Pannetier	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Maryse Badia	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>Jean-Pierre Saugeras</b>	à	Philippe Brugère
<b>Jean-Michel Taudin</b>	à	Dominique Guillaume			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette), Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich), Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Péneloux (Gérard Loches), Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Robert Bredèche, Christine Da Fonseca, Sandra Delibit, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Catherine Lartigaut, Cécile Martin, Christiane Monteil, Nathalie Peyrat, Jérôme Valade.

## Parc d'activité du Bois Saint-Michel : **Vente du lot n°6 à l'entreprise Guichard TP & Environnement**

Le président explique qu'en complément de l'acquisition du lot n°7 validée lors du conseil communautaire du 30 mars 2017, la SCI Guichard TP&Environnement souhaite acquérir le lot n°6 d'une surface de 2 970 m<sup>2</sup>. Son prix de vente est fixé à 6€ HT/m<sup>2</sup> soit un montant de 17 820 € HT.

Le président informe que cette société, hébergée jusqu'à maintenant à la pépinière-hôtel d'entreprises Milléco va installer son activité de terrassement et travaux public sur le parc d'activité du bois Saint-Michel. La construction d'un bâtiment artisanal est en projet sur le lot n°6 et le lot n°7 servira de stockage du matériel de M. Guichard.

Il précise que le prix de vente de ce lot a été baissé à 6€HT/m<sup>2</sup> en raison de la présence de souches sur le terrain. Il est également précisé qu'une parcelle appartenant à Vinci se situe en bordure de lot. L'entreprise est informée de ces particularités et s'engage à ne pas occuper la parcelle située dans le domaine public.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente du lot n° 6 du parc d'activité du Bois Saint-Michel dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	89
Pour	89
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,**

**À Saint-Angel, le 22 février 2018**

Le président,  
Pierre Chevalier

